



La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop

... invitante, naturellement!

Résumé de la présentation du 6 mai 2016 à **Éco-Corridors Laurentiens** 86 chemin Louisa Wentworth QC J8H 0C7



1 : Ouverture

Bonjour, je remercie Éco-Corridors Laurentiens de nous accueillir pour présenter l'état du dossier de la préservation au Mont-Kaaikop.

→ Je suis Claude Alexandre Carpentier, l'un des porte-parole de la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop.

→ Parmi les membres de la Coalition ici présents, il y a Monsieur le maire Serge Chénier et Monsieur Claude Samson, le trésorier.

→ La Coalition existe depuis près de 3 ans et toute la documentation pertinente concernant notre lutte et nos objectifs se retrouve sur notre site internet au www.kaaikop.com.

→ L'en-tête de cette page et de certaines pages suivantes est une reproduction de l'en-tête de notre site internet.

→ Dans le cadre de ce segment, nous avons connu quelques succès dans ce dossier mais notre lutte pour obtenir la protection permanente au Mont-Kaaikop est toujours active. En voici les grandes lignes...



Nous sommes un vaste collectif citoyen...

- La Mun. de Sainte-Lucie-des-Laurentides
- La base de plein air L'Interval
- Les Mohawks (Kahnawake, Kanesatake)
- Fondation David Suzuki, GreenPeace, L'Action Boréale, Nature Québec et autres organismes
- Plus de 8 000 pétitionnaires et adhérents...

2 : Qui sommes-nous?

Depuis août 2013, des citoyens regroupés au sein de la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop s'opposent au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (le MFFP) afin d'empêcher des coupes forestières planifiées au Mont-Kaaikop, l'un des plus hauts et des plus beaux sommets intacts des Laurentides.

→ La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop réunit la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, la base de plein air L'Interval, les communautés mohawks de Kahnawake et de Kanesatake et des groupes environnementaux et récréotouristiques.

→ La Coalition a reçu beaucoup d'appuis: Greenpeace, L'Action Boréale, Nature Québec, la Fondation David Suzuki et plusieurs municipalités environnantes et associations diverses.

→ Nous comptons de plus sur l'appui des citoyens qui ont été plus de 8 000 à signer notre pétition contre le coupes.

→ Notre représentativité de la volonté citoyenne est donc véritable.



La Coalition Actualités Levée de fonds Objectifs CONTACT f HOME PAGE

Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop

Le Mont-Kaaikop, c'est quoi au juste?

- Le massif du mont Kaaikop
- Les terres publiques environnantes
- Un corridor de biodiversité naturelle
- La connectivité des territoires sauvages entre le Mont-Tremblant et Tioweroton
- 4 000 randonneurs/an dans 40 km de sentiers

3 : C'est quoi au juste le Mont-Kaaikop?

Au fait, quand on parle du Mont-Kaaikop (avec un M majuscule, un tiret et un K majuscule), c'est quoi au juste?

- Le Mont-Kaaikop est un site unique et rare dans les Laurentides.
- Habituellement, une montagne de cette ampleur serait aménagée pour le ski alpin ou une autre activité touristique de masse. Mais elle est encore intacte.
- Le Mont-Kaaikop désigne le massif du Kaaikop, les terres publiques aux alentours et un corridor de biodiversité entre, d'une part le Mont-Tremblant et le Kaaikop, et, d'autre part, entre le Kaaikop et le territoire mohawk de Tioweroton à Sainte-Lucie.
- Les 40 km de sentiers de randonnée non motorisée attirent des milliers de visiteurs.
- Les randonneurs à pied, à raquette ou à ski de fond viennent de partout : des Laurentides, de Montréal, du Québec et d'ailleurs, d'aussi loin que l'Australie, pour apprécier une nature sauvage et intacte.



La Coalition Actualités Levée de fonds Objectifs CONTACT f HOME PAGE

Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop

L'origine du conflit au Mont-Kaaikop...

- Le Kaaikop n'est pas une simple terre à bois
 - D'importantes coupes sont prévues en décembre 2013
 - Les avis publics sont vagues et ne suscitent pas l'intérêt ni la participation des citoyens et groupes d'intérêts
 - Les consultations publiques sont plutôt des réunions d'information et elles ne visent qu'à recueillir les commentaires de la population
 - L'affectation du territoire et droits consentis ne peuvent être revus

Aucun mécanisme d'arbitrage n'est prévu

4 : L'origine du conflit au Kaaikop...

En juin 2013, le maire de Sainte-Lucie et le dg de L'Interval apprennent à une réunion à la MRC que d'importantes coupes forestières sont prévues dès décembre 2013 au Kaaikop.

- La décision est irréversible et ne peut être contestée. Des aménagements au plan forestier sont possibles, si le MRN y consent.
- Depuis cette onde de choc, nous avons constaté que les moyens pris pour impliquer la population dans les processus décisionnels sont dérisoires.
- Les avis publics sont très vagues, ne parlent pas de coupes forestières et la carte donnée représente les Laurentides au complet. Pour les non-initiés et les personnes intéressées, il est difficile de comprendre que ces avis les touchent.
- La consultation publique se limite à quelques réunions d'information. L'information livrée est générale et trop souvent technique (acronymes).
- Il est clairement indiqué que ni l'affectation du territoire ni les droits consentis ne peuvent être remis en question.

☹ En cas de conflit, aucun mécanisme de règlement n'est prévu.

Une vaste opposition s'organise...

- Coalition Mont-Kaaikop est fondée en août 2013
- Pétition et marche contre les coupes planifiées au Kaaikop
- Représentations auprès de la CRNTL, MRC, MDDEFP et le MRN
- Production d'un mémoire de 113 pages et présentation au Comité de règlement des différends de la CRNTL
- La CRNTL recommande « le scénario de coupes avec mesures d'atténuation »

Une demande d'injonction interlocutoire est déposée

5 : Une vaste opposition s'organise...

En juin 2013, c'est le choc! La population n'a que 6 mois pour stopper des coupes forestières importantes prévues dès décembre 2013. Très vite on se mobilise pour dire au MRN qu'on veut garder le magnifique Kaaikop intact.

→ Malgré une pétition de plus de 8000 signataires, des représentations et une marche symbolique de centaines de personnes, le MRN demeure inflexible.

→ Devant l'impasse, la CRNTL convie les parties au conflit à un Comité de règlement des différends, un mécanisme très peu approprié à la situation.

→ La Coalition y présentera un mémoire très étoffé pour demander un moratoire d'un an pour évaluer les alternatives. Sept autres groupes ou organismes feront de même. Seul le Groupe Crête favorisera les coupes.

→ En décembre 2013, le CRD recommande « le scénario de coupes, avec mesures d'atténuations ». Les coupes se feraient donc sans acceptabilité sociale, ce qui est contraire aux dispositions de la LADTF.

☞ Devant cette impasse, la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides se tourne vers les tribunaux pour tenter de stopper les coupes imminentes.

L'injonction interlocutoire est décrétée...

- La juge Claudine Roy fonde sa décision ainsi:
- Les dispositions de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) et de la *Loi sur le développement durable* (LDD) ne sont pas respectées
- La consultation publique a été inacceptable
- Le Comité de règlement des différends était biaisé
- La balance des inconvénients favorise la délivrance de l'injonction interlocutoire

L'argent ne peut remplacer une forêt d'exception

6 : L'injonction interlocutoire est décrétée...

Dans son jugement, la juge Claudine Roy reprend l'essentiel des arguments et de la preuve déposés par la Coalition pour soutenir la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides dans sa demande d'injonction.

→ Les raisons principales qui ont conduit à la délivrance de l'injonction interlocutoire sont que:

- les dispositions de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* et de la *Loi sur le développement durable* ne sont pas respectées;
- la consultation publique a été effectuée de manière inacceptable;
- le fonctionnement du Comité de règlement des différends était biaisé;
- la balance des inconvénients favorise la délivrance de l'injonction interlocutoire

☞ Le remplacement d'une forêt singulière comme le Kaaikop ne peut être indemnisé en argent.

La Coalition propose souvent des solutions...

- Lettre au directeur général régional du MFFP:
 - Que le Mont-Kaaikop soit déclaré écosystème forestier exceptionnel
 - Qu'un rayon de 3 km autour des belvédères soit protégé (RADF)
 - Que la Municipalité de Sainte-Lucie et la Coalition prennent une part active à la planification et aux suivis des aménagements forestiers
 - Que le corridor de biodiversité entre le Kaaikop et Tioweroton soit préservé

Les risques écologiques doivent être bien évalués

7 : La Coalition propose très souvent des solutions...

En trois ans, la Coalition a souvent proposé des solutions au conflit.

→ Nous avons écrit aux ministres des Ressources naturelles, de l'Environnement et même à la première ministre Pauline Marois. Seule la ministre de Ressources naturelles Martine Ouellet nous a reçu à Québec. Sans succès!

→ En octobre dernier, nous avons écrit à Monsieur Pierre Ménard, le dg du MFFP pour les Laurentides, pour offrir un règlement. Nous proposons :

→ Que le Kaaikop soit déclaré écosystème forestier exceptionnel;

→ Qu'un rayon de 3 km autour des belvédères soit préservé intact, selon le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État;

→ Que la Municipalité et/ou la Coalition puisse prendre part à la planification et au suivi des aménagements forestiers en terres publiques;

→ Et, pour toute intervention, que le corridor de biodiversité soit préservé pour assurer la connectivité des territoires sauvages.

☞ Toute cette démarche a pour but de bien évaluer et d'encadrer les risques écologiques prévisibles de toute intervention potentielle en terre publique.

La réponse du MFFP...

- Le MFFP veut recommencer tout le processus:
 - Les positions du MFFP et de la Coalition seraient trop opposées
 - Aucune intervention au Kaaikop sans de nouvelles consultations
 - La Municipalité et la Coalition seront invitées aux consultations publiques et elles pourront prendre part à la planification et aux suivis des aménagements forestiers
 - Le MFFP priorise l'apport économique pour les régions

L'injonction interlocutoire n'a pas été renouvelée

8 : La réponse du MFFP...

Avec le nouveau gouvernement, nous notons une certaine ouverture d'esprit. Le MFFP a fait ses devoirs et semble avoir compris que la voie légale était sans issue. Le MFFP a décidé de se conformer au jugement Roy et de prendre acte des prétentions de la Coalition.

→ Dans sa lettre à la Coalition, le MFFP affirme que nos positions respectives sont trop éloignées pour permettre un règlement à l'amiable.

→ Le MFFP veut reprendre tout le processus sur de nouvelles bases.

→ Tant qu'il n'y aura pas de nouveaux plans d'aménagement déposés et de nouvelles consultations publiques faites en bonne et due forme, c'est-à-dire selon les dispositions de la LADTF, il n'y aura aucune intervention au Kaaikop.

→ La Municipalité et la Coalition seront invitées aux consultations et pourront prendre part au processus de planification et de suivi.

→ Dans son avis public, le MFFP souligne qu'il favorise l'apport économique.

☞ Avec le retrait des plans de coupes, l'injonction interlocutoire n'avait plus sa raison d'être. La Municipalité de Sainte-Lucie ne l'a donc pas renouvelée.

Retour à la case... départ?

La Coalition a acquis une grande expertise...

- Le Mont-Kaaikop est défini:
 - Le massif, les terres environnantes et le corridor de biodiversité
- Une caractérisation partielle est faite:
 - La Coalition a mandaté une firme professionnelle indépendante
 - Certains écosystèmes forestiers exceptionnels sont identifiés
- Un projet de préservation doit être peaufiné:
 - Une vaste implication citoyenne est envisagée

9 : Retour à la case départ?

Retour à la case départ? Pas du tout!

→ Depuis 3 ans, la Coalition a cumulé d'innombrables heures de travail et de recherche bénévole. On a consulté les meilleurs experts et les meilleures organisations nationales de lutte pour la sauvegarde de l'environnement.

☞ Ces expertises et cette expérience ont permis de bien définir le territoire que nous voulons protéger.

→ Le terme « Mont-Kaaikop » désigne le massif du Kaaikop, les terres publiques environnantes et le corridor de biodiversité entre le Mont-Tremblant et le mont Kaaikop, puis entre le Kaaikop et Tioweroton.

☞ La Coalition a payé une firme professionnelle indépendante pour caractériser en partie le Kaaikop.

→ On a pu identifier des écosystèmes forestiers exceptionnels présents ou à leurs stades initiaux.

☞ Le projet de conservation au Kaaikop doit prendre en compte cette richesse naturelle rare et doit intégrer le désir d'accès à cet environnement unique.

Caractériser le Kaaikop...

- Le MFFP connaît très peu ou mal le Mont-Kaaikop
- La Coalition a mandaté une firme indépendante
- La caractérisation partielle a coûté 14 000\$
- Écosystèmes forestiers exceptionnels
- Versants fragiles, fortes pentes, altitude...
- Forêts âgées, milieux humides, plantes...
- Refuges fauniques et floristiques

10 : Caractériser le Kaaikop...

Depuis le début, notre démarche est fondée sur une approche terre-à-terre et scientifique afin d'appuyer solidement nos prétentions.

→ Toutes nos propositions de règlement du conflit s'appuient sur les lois, les bonnes pratiques en foresterie et les données du territoire du Mont-Kaaikop.

→ Par exemple, le MRN n'a jamais voulu ou pu fournir la caractérisation au Mont-Kaaikop.

→ La Coalition s'est substituée au MRN et a fait réaliser ces relevés par une firme indépendante, experte et reconnue, Horizon multiresource (HMR).

→ Cette caractérisation partielle a coûté 14 000\$ et a été payée grâce à la générosité des gens et à une campagne de levée de fonds toujours en cours.

→ La caractérisation partielle confirme les prétentions de la Coalition. Le Mont-Kaaikop abrite des écosystèmes de type écosystèmes forestiers exceptionnels et des forêts anciennes rares méritant d'être protégées.

→ Les caractéristiques au Mont-Kaaikop (versants fragiles, milieux humides, plantes envahissantes, forêts mûres et surannées...) remettent en question la rentabilité même des coupes et leurs risques écologiques importants.

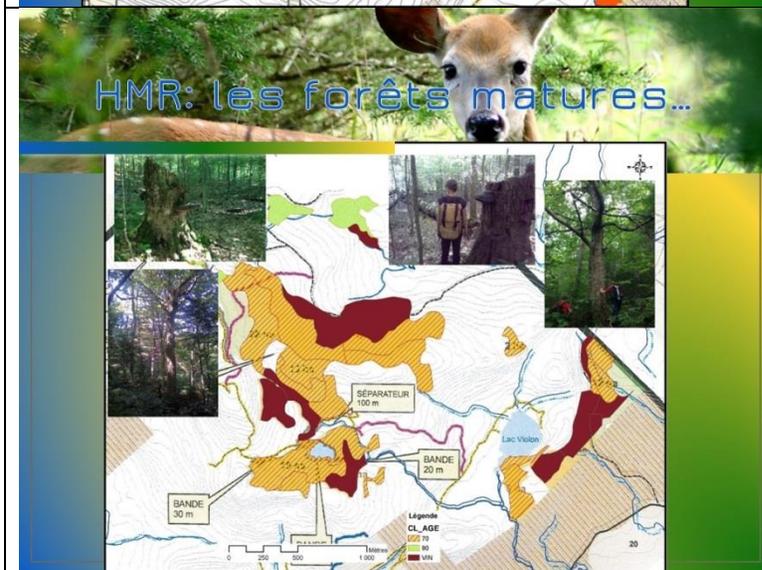


HMR: les versants fragiles...

11 : HMR : Les versants fragiles...

Une image vaut mille mots. Dans les prochaines pages, des illustrations comme celle-ci présenteront certains aspects particuliers au Mont-Kaaikop.

- Ici, le relief très accidenté du Kaaikop comporte les risques d'érosion de surface, d'altération de la qualité esthétique des paysages et la perte de superficies productives liée à l'exposition minérale profonde.
- Les zones noires et orangées représentent le Chantier Legault
- Les portions orangées sont celles où les pentes sont élevées.
- Les versants fragiles composent 39,4% de la superficie du patron de récolte.
- Lorsque les sédiments sont exportés vers le réseau hydrographique, l'impact peut devenir préoccupant pour le milieu aquatique et la qualité de l'habitat du poisson.
- La construction de chemins et l'utilisation répétée des sentiers de débardage peuvent entraîner la désagrégation de l'humus et la mise à nu du sol minéral. Ces surfaces exposées deviennent vulnérables à l'action érosive de l'eau.



HMR: les forêts matures...

12 : HMR : Les vieilles forêts...

Cette illustration montre les vieilles forêts. Selon les données recueillies, la superficie des forêts mûres (70 ans, 90 ans et VIN : trame grise) correspond donc à 159 hectares, soit 91,8 % de la superficie du patron de récolte du chantier Legault.

- À elle seule, la classe 70 ans équivaut à 54,5 % de la superficie du chantier de récolte. Cette classe contribue à augmenter significativement la proportion de forêts mûres et surannées à l'échelle des peuplements et à proximité du sommet du Mont Kaaikop.
- À au moins deux occasions, la présence de spécimens de bouleau jaune vivants de plus de 1 mètre de DHP a été observée lors des inventaires terrain, suggérant peut-être la présence de micro-peuplements anciens, soit l'un des trois types d'écosystème forestier exceptionnel (EFE).
- Cette probabilité est appuyée par la présence, dans les mêmes micro-peuplements, de nombreux chicots de fortes dimensions.



13 : HMR : Les zones d'envahissement...

Une autre considération est la présence de la viorne à feuilles d'aulne, ou bois d'orignal, qui est un arbuste mesurant entre 1 et 4 mètres de hauteur. Cette essence colonise surtout les stations riches et préfère les sites où le drainage varie de modéré à imparfait.

- Les coupes partielles favorisent aussi l'envahissement par cette espèce, mais de façon beaucoup plus localisée, à partir d'individus établis avant la coupe.
- La viorne bois d'orignal peut nuire à la croissance de la régénération des essences arborescentes comme le pin blanc et le bouleau jaune.
- Selon les recherches, le risque d'envahissement par les viornes est inversement proportionnel à l'intensité de la perturbation.
- La maîtrise des viornes après une coupe partielle est souvent nécessaire si elles occupent plus de 30 à 40 % de la superficie du peuplement avant l'intervention.

Lors de nos déplacements, cette proportion (30 à 40 %) était souvent observée et même largement dépassée dans certains peuplements inventoriés.



14 : HMR : Les milieux humides...

Les milieux humides remplissent différentes **fonctions écologiques**.

- **Régulariser le climat** (grande **captation de carbone** dans le sol.
- Abritent souvent des **espèces rares** ou endémiques (biodiversité régionale).
- **Régularisent** les débits, la filtration et la purification des **eaux**,
- Procurent un **habitat** pour la faune et la flore, et sont une source de **nourriture** et **loisirs**.

→ Dans le paysage accidenté au Kaaikop, les milieux humides jouent un rôle important de **protection vis-à-vis du cours d'eau** en retenant les sédiments et en filtrant l'eau de surface.

→ Trois milieux humides ont été observés à l'intérieur des secteurs de coupe (approx. 5,4 ha, 2,0 ha et 3,4 ha.), dont une **tourbière forestière** sans lien hydrologique.

→ Ce type de milieu humide est un **habitat important** pour les grands mammifères (fraîcheur et repos). À preuve, une **couche** d'orignal a été repérée.

Le projet de conservation...

Un site complexe, aimé de milliers d'utilisateurs...

- Le projet de préservation du Mont-Kaaikop doit:
 - Considérer une multitude d'opinions et le désir d'accès à la montagne et aux terres publiques environnantes
 - Accueillir des milliers de randonneurs du Québec et d'ailleurs
 - Maintenir une piste de motoneige enregistrée et exploitée
 - Prendre en compte et protéger la fragilité et la complexité des écosystèmes présents, dont certains sont exceptionnels

Le projet de préservation dépasse le cadre régional

15 : Un site complexe, aimé de milliers d'utilisateurs...

Toutes ces données et ces observations démontrent que le Kaaikop n'est pas une simple terre à bois.

→ Le Dr David Suzuki est venu appuyer notre projet de préservation, qui doit répondre à la grande variété des opinions, au désir d'accès à la montagne, à la complexité et la fragilité des écosystèmes présents.

→ Parmi les considérants, rappelons que le Mont-Kaaikop abrite une nature sauvage, des forêts maintes fois centenaires, poussant en altitude, sur des sols très minces, sur des pentes raides. Le réseau des eaux en surface et souterraines est très complexe, avec cinq lacs de tête.

→ La montagne est visitée par des milliers de randonneurs chaque année qui proviennent de la région, de partout au Québec et de l'étranger.

→ Une piste de motoneige y est autorisée, répertoriée et doit être maintenue.

→ Une très grande portion de la base du Kaaikop, ses versants nord et est sont en terres publiques dans Lanaudière, à Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci.

☞ Ce projet dépasse largement le seul cadre administratif régional.

Quel avenir au Kaaikop?

Quel type de statut légal protégé assurera...

- La nature intacte, léguée depuis des générations
- Le maintien de l'intégrité des écosystèmes variés et la bonification des terres publiques environnantes?
- La connectivité vitale des territoires sauvages?
- L'accès public au Mont-Kaaikop et la création d'activités récréotouristiques durables?

Une acceptabilité et une adhésion sociales fortes!

16 : Que doit-on faire pour protéger le Kaaikop?

Quel statut légal nous permettra de donner suite au plan de conservation pour une aire protégée déposée par le service d'urbanisme de Sainte-Lucie en 2013?

→ La logique de notre projet de conservation doit assurer la connectivité des territoires naturels et soutenir la richesse et la croissance biologiques.

→ Certains écosystèmes au Kaaikop sont exceptionnels, donc précieux.

→ D'autres terres publiques autour du Kaaikop, notamment dans la TPI 68, ont connu des bouleversements importants (comme un site d'enfouissement), et doivent recouvrer leurs qualités d'origine.

D'autres terres dans Lanaudière, notamment autour des lacs Lemieux, Clair et Vaillancourt, ont déjà été fortement perturbés.

→ Ces terres publiques sont au cœur du corridor de biodiversité que nous réclamons pour relier le Mont-Tremblant au Mont-Kaaikop et à Tioweroton.

→ Dans tous les cas, le projet doit recevoir un appui fort de la communauté et doit refléter les aspirations de la population d'avoir accès à une belle nature sauvage de proximité et d'en tirer un bénéfice économique durable.

Une solution définitive... une fois pour toutes !

- La Coalition a fait ses preuves et ses devoirs...
 - Les experts et les instances consultés favorisent une aire protégée
 - Une aire protégée de catégorie III est administrée dans le but de préserver des éléments naturels et culturels spécifiques
 - Des rencontres prévues avec le MFFP, le MERN et le MDDELCC
 - La Coalition impliquera et mobilisera les gens de Sainte-Lucie, de la région et d'ailleurs pour bien ancrer le projet dans la communauté

L'acceptabilité sociale sera garante de notre succès

17 : Une solution définitive... une fois pour toutes !

Je vous ai exposé **nos bons coups** et les **défis** qu'il nous reste pour faire du Mont-Kaaikop un site **protégé en permanence**.

- ☞ Depuis 3 ans, la Coalition a développé un **savoir-faire** issu de la consultation d'experts des **forêts**, en **droit** et en **militantisme** social et écologique.
- ☞ Nous concluons aujourd'hui que le **statut d'aire protégée** est la solution recherchée au Mont-Kaaikop.
- ☞ L'option d'un **parc régional** est attirante à première vue. Mais la **MRC décide à elle seule** des orientations d'un tel parc et peut, au gré des changements à sa direction, favoriser une exploitation des ressources, comme celle planifiée par le MFFP, stoppée par l'injonction interlocutoire et puis enfin abandonnée.
 - Nous ne voulons plus **revivre** ça!
- ☞ Des rencontres sont prévues avec **trois ministères** (des Forêts, des Ressources naturelles et de l'Environnement) et
- ☞ La population sera bien **informée** et elle sera **impliquée** dans le projet de préservation au Kaaikop, ce qui garantira le succès du projet.

La Coalition... une grande force citoyenne !

- Une solution permanente à la mesure des attentes
 - La Coalition a la volonté, l'expertise et les ressources pour réussir
 - Notre campagne de financement est en cours, avec un objectif clair
 - La Coalition reçoit les appuis et regroupe les forces vives du milieu
 - Les 8 000 pétitionnaires et les nombreux adhérents veulent tous contribuer au succès du projet de préservation
 - La volonté et la force citoyennes nous animent

L'adhésion sociale rendra ce projet incontournable

18 : La force de la Coalition...

Le projet de préservation au Mont-Kaaikop propose une solution permanente à la vocation et aux usages de la montagne, des terres publiques environnantes et dans le corridor de biodiversité.

- La Coalition a épaulé la Municipalité de Sainte-Lucie dans le processus légal, par un soutien technique et scientifique, et une réflexion d'avenir.
- On sait où on est aujourd'hui et on sait où on s'en va. Notre campagne de financement est en cours pour nous permettre de rendre ce projet à terme.
- La Coalition a su rallier l'appui de nombreuses municipalités, des Mohawks, de L'Interval et de plusieurs associations récréatives, touristiques et environnementales, tant au niveau local que national.
- Nos supporters nous suivent sur Facebook et depuis notre site internet. Tous ont hâte de connaître le projet de préservation et d'y participer.
- ☞ Cette volonté citoyenne et cette force populaire font et feront de la préservation au Mont-Kaaikop un projet incontournable!